

Compte-rendu du Conseil municipal d'ESPINASSE VOZELLE

le mardi 12 septembre 2023 à 19 heures (Salle de la Mairie)

Présents : **Maire** : Michel Marien,

Adjoints : Jean-Pierre Bettiga, Philippe Mondet, Daniel Auxière.

Conseillers : Catherine Bouchot David, Gaëlle Fonde, Jacques Parmentier, Hervé Ramin, Marc Relot, Aline Tabardin Goigoux, Frédéric Touzain, Morgane Laulin

Absente excusée : Simone Beauvoir ayant donné pouvoir, Jocelyn Toton, Marie-Hélène Bourdier

Assistait également à la séance : Nadine Martin, secrétaire de mairie

Secrétaire de séance : Morgane Laulin

Ordre du jour

Le Maire débute la séance en rappelant les différents évènements de l'été :

- Ecole Théo Curin : La rentrée au sein de la nouvelle école s'est bien déroulée, les enfants, les parents ainsi que les enseignantes et le personnel communal sont satisfaits. Seule l'absence de réseau internet au sein de l'école est un frein. Philippe Mondet s'est chargé durant tout l'été des contacts avec la société Orange qui reconnaît son erreur. Philippe Mondet explique que l'installation devrait se faire mais il n'y a pas encore de date fixée. En attendant, Orange fournit gratuitement "des cartes de secours" de 200 giga mises à disposition des enseignantes.
- Point budget/investissement : Le maire demande à Jean-Pierre Bettiga de rappeler le coût des différents investissements. Jean-Pierre Bettiga énonce que le coût total de la construction et de l'aménagement de la nouvelle école est de 1 800 000 € HT. Plusieurs subventions ont permis la concrétisation de ce projet à hauteur de 1 330 000 €. Concernant les travaux de la rue des Loubières et de la route de Vendat, le coût s'élève à 634 000 € HT et la mairie a perçu 300 000€ de subventions. Pour le reste à charge de ces deux investissements, deux emprunts ont été effectués, un premier de 250 000 € sur 30 ans et un deuxième de 470 000 € sur 40 ans. Le budget n'est pas encore complètement équilibré, environ 90 000 € restent à financer.
- Le périscolaire et l'extrascolaire : Le personnel du périscolaire s'est installé dans les locaux de l'ancienne école. Ils bénéficient d'un plus grand espace très appréciable. Un toilette "adulte" va être installé par les agents communaux dans la pièce où se situent déjà les toilettes enfant ainsi que les lavabos pour davantage de commodités. L'ancienne salle de classe des GS/CP devient la salle des associations. Catherine Bouchot-David confirme que cette salle est très appréciable pour les réunions.
- Travaux salle polyvalente/ médiathèque : les travaux avancent bien et les délais sont pour l'instant respectés. Jean-Pierre Bettiga rappelle que les travaux sont pris en charge à 100% par l'assurance.
- Travaux église : la réfection intérieure de l'église a commencé. Cependant l'entreprise a découvert des poutres sous charpente en très mauvais état, un charpentier a été contacté.
- Travaux route de Cognat : la route a été refaite par le département. Le terre-plein devant l'entrée de Sofama a été supprimé. Un nouveau système de ralentissement devrait être installé, plusieurs conseillers préconisent une écluse.
- Diverses animations ont eu lieu durant l'été et ont été appréciées par les habitants : la Canc'run, la brocante, la fête du 13 juillet, la course cycliste, le concert de l'opéra, le cinéma plein air, les 100 ans de Mme Auxois.

Monsieur le Maire remercie les conseillers et adjoints qui se sont mobilisés durant cet été que ce soit pour suivre les divers travaux, pour l'installation dans la nouvelle école ou encore les animations.

Point n°1 : Avenant n°1 entreprise Biron – Lot 14

Monsieur le Maire présente un avenant au contrat pour l'entreprise Biron d'un montant de 468 € TTC relatif à la modification des dimensions des portillons et à la suppression du troisième.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant et charge Monsieur le maire et la secrétaire de mairie de l'exécution et de la publication de cette décision.

Point n°2 et 3 : Avenant n°1 et 2 SASU Terade - Lot 13

Monsieur le Maire présente un premier avenant au contrat pour l'entreprise Terade d'un montant de 1297,24 € TTC relatif à l'électricité générale ainsi qu'un deuxième avenant pour la même entreprise d'un montant de 687,84 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ces avenants et charge Monsieur le maire et la secrétaire de mairie de l'exécution et de la publication de cette décision.

Point n°4 et 5 : Avenant n°1 et 2 SARL Antic'Auvergne – Lot 8

Monsieur le Maire présente un premier avenant au contrat pour l'entreprise Antic'Auvergne d'un montant de 2997,60 € TTC relatif aux menuiseries intérieures ainsi qu'un deuxième avenant pour la même entreprise d'un montant de 345,60 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ces avenants et charge Monsieur le maire et la secrétaire de mairie de l'exécution et de la publication de cette décision.

Point n°6 : Chèque assurance

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le chèque de solde d'un montant de 64 476 euros, correspondant à la phase 2 du sinistre sécheresse 2018 de l'église.

Point n°7 : Mise en place de la M57

Monsieur le Maire informe qu'à compter du 01/01/2024, il y aura la mise en place de la M57 correspondant à la modification du plan comptable des collectivités pour l'ensemble des budgets. Nadine Martin, Secrétaire de mairie et Jean-Pierre Bettiga, premier adjoint, vont assister à une formation.

Point n°8 : Actualisation convention épicerie solidaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la décision de la dernière Assemblée Générale de l'épicerie solidaire de revoir à la hausse les conditions tarifaires en raison de l'inflation importante sur les produits alimentaires.

Ainsi pour le service "cabas retraités", la part CCAS commune passe de 3,5 € à 4 € pour les retraités en dessous des minimas sociaux.

Pour le service "clients contrat", la facturation passe de 18 € à 20 € par famille et par mois répartis de la façon suivante :

-15 € pour les CCAS communes

-5 € pour Vichy communauté

Ces hausses ont pris effet au 01 juillet 2023.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette convention.

Un conseiller municipal demande quel coût représente ce service pour Espinasse-Vozelle, Nadine Martin informe qu'en 2021, la commune a versé 50 € d'adhésion et 193 € pour les bénéficiaires, en 2022, 119,50€ en plus des 50€ d'adhésion et qu'en 2023, il n'y a eu que l'adhésion.

Point n°9 : Convention redevance communale avec le Sictom Sud Allier

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée la convention du Sictom Sud Allier pour la redevance communale de collecte des déchets ménagers des bâtiments communaux et du cimetière à compter du 1 janvier 2023.

Le volume total collecté sur l'année 2022 s'élève à 89,91m3 pour un coût facturé en 2023 de 2018,48 € qui sont inscrits au budget principal.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette convention.

Point n°10 : Convention d'installation et d'utilisation des journaux électroniques d'information avec le département de l'Allier.

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée la convention du département de l'Allier concernant l'installation et l'utilisation des journaux électroniques d'information, 2 seront positionnés à Espinasse-Vozelle.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette convention.

Point n°11 : Convention avec l'AEJ

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée la convention de l'Association Enfance Jeunesse de St Rémy en Rollat pour l'année scolaire à venir.

Sur les périodes extrascolaires :

Afin de maintenir la dynamique des séjours, il a été proposé à Morgan Delannois d'être responsable séjour et dans ce cadre de se charger de l'organisation, de la préparation et de l'animation de l'ensemble des séjours (un à Toussaint, un aux vacances d'hiver et 2 semaines durant l'été). Durant les vacances de Pâques, Morgan Delannois se chargera de la direction du Centre de loisirs sans hébergement. Sur les autres vacances, Vanessa Viard de l'AEJ aura la charge de la direction du centre de loisirs sans hébergement sauf aux vacances d'hiver où elle sera remplacée par Célia Caillaud pour cause de congés.

Cela représente un total de 409,40 heures pour l'extra-scolaire.

Concernant le périscolaire :

Le temps méridien sera assuré par Florent Fambrini pour la classe des CE1-CE2. Les autres temps périscolaire (soir et mercredis) seront assurés par Morgane Verez.

Cela représente un total de 1 116 heures pour le périscolaire.

La convention avec l'AEJ prévoit un total de 1 525,40 heures pour un montant de 27 457,20 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette convention sous réserve de

retirer la venue de Florent Fambrini sur les vacances d'avril et les 103 heures correspondantes.

Point n°12 : Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales

Nadine Martin informe qu'à la suite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, 1188€ sont à inscrire dans les dépenses imprévues.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette inscription.

Informations diverses

- Concernant le périscolaire, un contrat d'engagement éducatif va être adopté pour répondre à la demande croissante du périscolaire et pour pallier aux absences de Chloé Dupont lorsqu'elle est en formation (7 semaines jusqu'en Février).
- Monsieur le maire va prendre contact avec le maire de Cognat-Lyonne concernant le demande d'une subvention pour l'accueil au périscolaire et extra-scolaire des enfants de Cognat-Lyonne de plus en plus nombreux.
- Un changement d'horaires a été effectué concernant l'inventaire et la remise des clés de la salle polyvalente lors de locations. C'est avant 15h30 le vendredi et aux alentours de 8h30 le lundi.
- L'inauguration de la rue des Loubières se fera le 21/10/2023 à 10h et sera poursuivie par l'inauguration de l'école à 11h. Théo Curin ne peut pas être disponible ce jour mais il a fait part qu'il viendrait une journée durant l'année scolaire et qu'il ferait deux vidéos, une pour l'inauguration et une à destination des enfants.
- Une réunion avec Vichy communauté concernant la zone humide va avoir lieu ainsi que la création de panneaux. Le début des travaux devrait se faire fin octobre. Le programme est financé à partir de 50 000€.
- L'association du comité des fêtes a été créée avec une parution au journal officiel.
- Pour Halloween, le samedi 28/10, l'association cancérun organise une animation avec une course et une soupe à partager le soir.
- Plantations de haies : la mairie a reçu la proposition de plan de l'association de chasse. Une formation a lieu le 05/10 à Toulon sur Allier où se rendra Daniel Auxière. La mairie devra se charger de préparer le terrain et les chasseurs viendront aider à planter les haies.
- Monsieur Auxière informe l'assemblée que les travaux d'aménagement de la zone humide du stade, menés par Vichy Communauté, vont reprendre à l'automne.
- Le repas du conseil est fixé le 21 octobre prochain. Le choix du restaurant est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance du Conseil municipal à 21 heures 30.